

L'an deux mil douze, le trente du mois d'août à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

**Présents :** Mrs ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Mme BERRY Josette, Mrs CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIDERJEAN Renaud, Mme FAURE Françoise, Mrs GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, VEY Patrick, Mme VAGGIANI Renée.

**Absents représentés :** Mme BALDET Maryse (représentée par Mr LAC Régis), Mme FOURNEL Michèle (représentée par Mr GALLAND Alain).

**Absente :** Mme AVOUAC Sophie.

Mme FAURE Françoise a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

René VAGGIANI indique que l'approbation du compte-rendu de la séance précédente ne figurait pas sur l'ordre du jour et refuse donc de l'approuver. Mr le Maire précise que l'approbation se fera donc lors du prochain conseil.

### Comptes rendus des différentes réunions

- Inauguration de l'Espace culturel européen le 7 juillet
- Course de côte des 28 et 29 juillet : Alain Galland précise que la fréquentation en termes d'engagement a diminué de 30 %, ainsi que la fréquentation du public.
- Festival des Cuivres : la fréquentation est aussi en baisse, ce qui semble avoir été le cas pour de nombreux Festivals en Haute-Loire.
- Marchés de pays : la saison terminée, Alain Galland précise qu'il y a eu une bonne fréquentation, que le chiffre d'affaires des commerçants est en hausse, surtout pour les commerçants de produits alimentaires.

### Droit de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB n° 221 (rue Langlade)  
Après délibération, le conseil décide de ne pas préempter pour la vente présentée.
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC n° 259 (43 rue St Pierre). Après délibération, le conseil décide de ne pas préempter pour la vente présentée.
- Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B n° 781 (Document d'arpentage du terrain en cours).  
Renée Vaggiani demande s'il ne serait pas judicieux d'aménager le chemin situé au-dessus de la parcelle qui est actuellement impraticable afin de desservir d'autres parcelles situées plus haut. Après discussion, il s'avère que le coût des travaux d'aménagement serait très important pour une utilité limitée. Après délibération, le conseil décide de ne pas préempter sur la vente présentée.

**Intervention de Monsieur ACCARIES, directeur d'Intermarché Contact du Monastier-sur-Gazeille,**  
Concernant le projet d'agrandissement de son établissement, Mme Céléron, représentante de la société Immo Mousquetaires est excusée.

Monsieur Accariès indique que le projet d'agrandissement du magasin n'est pas encore bouclé et que les négociations au niveau foncier sont encore en cours. L'objectif est de doubler la surface de vente et surtout

d'obtenir de meilleures conditions de travail pour le personnel, car les locaux sont actuellement trop exigus. Il précise qu'il souhaite capter une nouvelle clientèle en installant des pompes à essence pratiquant des tarifs attractifs, ce qui pourrait aussi être intéressant pour le village puisque les clients pourraient aussi compléter leurs achats en centre ville. Il estime qu'à l'heure actuelle de nombreux habitants du secteur vont faire leurs courses au Puy car ils font aussi le plein de carburant. Le projet à venir porterait sur 8 000 m<sup>2</sup> de terrain. Il y aurait donc une station service et une station de lavage auto. Mr Accariès indique qu'après avoir pendant un temps envisagé d'installer une galerie marchande sur le site, le nouveau projet ne comporterait pas de galerie, afin de limiter l'impact sur le commerce en centre ville. Il ajoute que cette extension pourrait créer quelques emplois, sans certitude. Les membres du conseil font part à Mr Accariès de leurs inquiétudes, car ils estiment que ce projet pourrait avoir un impact sur le commerce local, et portera clairement atteinte à l'activité des trois stations essence située sur la commune. Mr le Maire rappelle que le projet d'extension ne nécessite pas d'autorisation de la part du Conseil mais que l'ouverture d'une moyenne surface identique sur une commune voisine a entraîné une baisse très conséquente du chiffre d'affaires des stations proches. Mr Accariès répond que son projet est conditionné par l'ouverture d'une station, ceci afin de faire face à la concurrence des grandes surfaces du bassin ponot. En conséquence, ce projet d'agrandissement ne se fera qu'avec la station service. Monsieur Accariès tiendra la municipalité au courant de l'avancement des négociations foncières.

Après l'intervention de Monsieur ACCARIES, Mr le Maire invite les conseillers municipaux à poursuivre l'ordre du jour.

### **Délibérations diverses**

**-Décisions modificatives :** Régis LAC présente les décisions modificatives à adopter :

#### **Budget commune :**

- Compte 2188-23 : + 15 000 Euros
- Compte 21538 : - 15 000 Euros

Cette modification concerne l'installation d'un système de vidéosurveillance non prévue au budget.

Après délibération, le conseil approuve cette décision modificative avec 5 abstentions (R. Vaggiani, J. Berry, E. Andrieu, J.P. Pannefieu, P. Crespy).

Monsieur le Trésorier municipal demande à prendre la décision modificative suivante. Elle concerne le

#### **Budget camping :**

- Dépenses investissement :  
Compte 13913-040 : + 4890 Euros  
Compte 2313 : - 4890 Euros
- Recettes de fonctionnement :  
Compte 777-042 : + 4890 euros
- Dépenses de fonctionnement :  
Compte 6226-011 : + 4890 euros

Après délibération, le conseil approuve cette décision modificative.

**-Numérisation du cadastre :** Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une participation au plan de financement pour la numérisation du cadastre a été votée par la commune pour un montant de 1078.41 € au compte 204111. Mr le trésorier municipal demande de fixer une durée d'amortissement pour cette dépense. Après délibération, le conseil fixe la durée d'amortissement du compte 204111 à 1 an, à l'unanimité.

**-Ligne de crédit :** Monsieur le Maire précise que la ligne de crédit souscrite à l'automne 2011 auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour un montant de 400 000 euros arrive à échéance au 25 octobre 2012. Cette ligne de crédit n'a jamais été utilisée. Aussi propose-t-il de ne pas la renouveler. Après délibération, le Conseil décide d'annuler cette ligne de crédit, à l'unanimité.

**-SPANC :** Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi, la commune a décidé de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif. Il indique que toutes les installations devront être contrôlées et qu'un avis technique sur leur conformité devra être émis. La commune avait souhaité conserver cette mission afin d'en maîtriser le coût et de conserver une souplesse de gestion, mais aussi pour permettre une meilleure prise en compte des réalités du terrain. Il ajoute que le SPANC aura principalement une mission de conseil et d'assistance afin d'aider les particuliers à se mettre aux normes dans des délais raisonnables. Il donne ensuite lecture de deux courriers émanant des communes d'Alleyrac et de Salettes. Ces deux communes souhaitent savoir si la commune du Monastier est en mesure d'assurer la prestation du contrôle des assainissements non collectifs pour leur commune, soit 260 installations pour Salettes et 60 pour Alleyrac. Ces communes n'ont en effet pas les moyens humains de réaliser ces contrôles. Ces demandes relancent le débat concernant la compétence SPANC, qui, selon Jean-Paul Pannefieu, aurait dû être prise par la Communauté de Communes. André Nicolas confirme qu'il aurait effectivement été logique que cette compétence soit prise par la Communauté de communes mais que le fait que certaines communes avaient déjà délégué cette compétence à un syndicat avait empêché que cette piste soit creusée. Le conseil municipal charge Michel Mounier de demander l'avis du Service Technique afin de voir si une telle solution est envisageable. La question sera donc traitée lors du prochain conseil.

**-Bâtiment au Service Technique :** Didier Chazalon explique qu'il devient nécessaire d'aménager un local pour le Service Technique destiné à stocker du matériel et des engins, en effet, le bâtiment actuellement utilisé qui est situé en bord de route menace ruine. Philippe Crespy indique que ce sujet ne figurait pas sur l'ordre du jour. Didier Chazalon répond qu'il s'agit uniquement d'une discussion afin d'obtenir différents avis et qu'aucune délibération ne sera prise. Il rappelle que la possibilité de déplacer l'ensemble du service sur un autre site avait été envisagée, mais que pour des raisons diverses, le projet avait été abandonné. Ce nouveau local ferait environ 20 mètres sur 10. Didier Chazalon explique que plusieurs devis ont été demandés. Un bâtiment à ossature bois coûterait, avec la plateforme béton, environ 55 000 euros, tandis qu'un bâtiment traditionnel coûterait environ 47 000 euros. Il ajoute qu'il faut également ajouter à cela 1 800 euros pour la démolition du local actuel et du transformateur. Après discussion, cette deuxième solution, moins onéreuse est privilégiée. Didier Chazalon indique qu'il soumettra un projet détaillé lors d'un prochain conseil. Aucun devis n'est pour l'instant approuvé.

**-Appel d'offres concernant le goudronnage :** Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise choisie lors de l'ouverture des plis pour effectuer les travaux de goudronnage avait indiqué qu'elle n'était pas en mesure d'effectuer les travaux dans les délais impartis, et ne pouvait donc pas honorer le marché. En conséquence, celui-ci a été attribué à l'entreprise Eurovia pour un même montant. Ces travaux ont déjà commencé.

**-Travaux sur l'Abbatiale Saint-Chaffre – restauration de la verrière :** Mr le Maire informe le conseil de la nécessité de réaliser des travaux de réfection de la grande verrière de l'Abbatiale Saint-Chaffre, le grand vitrail s'affaissant et éclatant littéralement dans la partie basse sous la pression exercée par son poids. Il indique que Monsieur Brunon, Architecte des Bâtiments de France, s'est saisi du dossier et a obtenu que des fonds soient débloqués pour effectuer ces travaux dont le montant est estimé à 25 287.78 €. Il resterait 6 321 euros à la charge de la commune, déduction faite des subventions de l'Etat à hauteur de 50% et du Conseil Général 25%. Ces travaux ne comprendraient cependant pas la reconstruction du vitrail. En acceptant de participer au financement de ces travaux, la commune mettrait aussi en évidence sa volonté d'engager et de participer activement à un programme de restauration aussi important qu'indispensable de l'ensemble de l'édifice.

Après délibération, le Conseil approuve, à l'unanimité, les travaux de réfection de la grande verrière pour un montant de 25 287.78 euros.

**Transports scolaires :** Monsieur le Maire présente le bilan financier des transports scolaires 2011/2012 pour les circuits situés autour de la commune, la ligne du Puy n'étant pas incluse dans ce calcul. Le tarif fixé par le Conseil Général pour la ligne régulière du Monastier au Puy est de 22 euros par mois. Monsieur le Maire indique que le Conseil Général a diminué sa participation d'environ 1 %, ce qui représente une somme non négligeable compte tenu des sommes considérées. Le conseil municipal constate que chaque année le montant de la part des familles augmente de ce fait. Monsieur le Maire rappelle ensuite que chaque commune d'origine des élèves participe à hauteur de 16 euros par enfant. L'exercice 2011-2012 est bénéficiaire cette année de 800 €, 800 € qui viendront compenser le déficit de l'année précédente qui était du même montant. Il propose de fixer le tarif du 1<sup>er</sup> trimestre 2012/2013 à 80 euros. Le tarif des autres trimestres sera calculé à partir des factures de transporteurs, le montant à la charge des familles étant plafonné à 220 euros par an par le Conseil Général. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, le montant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2012/2013 à 80 euros par élève, pour les circuits spéciaux.

**-Chauffage du gymnase :** Monsieur le Maire informe le conseil que la disparition du Minitel pose des problèmes pour la programmation du chauffage du gymnase et du boulodrome. Celle-ci était en effet programmée à distance grâce au Minitel, chose qui est désormais impossible. La programmation est encore possible sur place uniquement. Monsieur le Maire indique que la mise en place d'un système de contrôle à distance via internet coûterait près de 13000 €. De l'avis général, ces travaux très coûteux ne sont pas indispensables pour l'heure. La gestion du chauffage sera confiée à un agent qui devra être informé à l'avance des programmes d'occupation du gymnase et du boulodrome, ainsi que de tout changement d'emploi du temps dans un délai suffisant.

**-Demande du Collège Laurent Eynac :** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Bouaziz, principal du Collège concernant le personnel de restauration. Monsieur le Maire rappelle que le Collège Laurent Eynac fournit les repas des élèves de primaire de l'école publique voisine, rendant ainsi un service important à la commune. Il indique que le remplacement d'un personnel à temps partiel qui partira à la retraite en novembre par un agent à plein temps, à moyens constants, a contraint le Conseil d'Administration à récupérer le nombre d'heures indispensables à ce changement sur le service Restauration qui compte un agent contractuel. Pour que celui-ci puisse fonctionner, il conviendrait d'augmenter de 3.5 heures hebdomadaires le temps de travail de cet agent contractuel. Le coût supplémentaire serait supporté à part égale entre les communes concernées et le Conseil Général. En compensation, le Conseil d'Administration du Collège renoncerait à augmenter le prix de vente du repas, comme cela avait été prévu. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'augmenter de 3 heures 50 hebdomadaires l'emploi de l'agent contractuel de restauration pour l'année 2012/2012, sous réserve de l'acceptation des autres communes concernées.

**-Parc National Régional des Monts d'Ardèche :** Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il devra se prononcer dans les mois à venir sur l'adhésion au PNR des Monts d'Ardèche, comme cela a été dit lors de la venue des représentants du parc en mai. Renée Vaggiani rappelle que le fait que la totalité de la Communauté de Communes ne soit pas concernée par cette adhésion constitue un frein important à une éventuelle adhésion. Les communes situées en bord de Loire, un fleuve qui constitue un élément déterminant de notre territoire, ont en effet été totalement oubliées. La continuité géographique étant requise, la décision du Monastier sera conditionnée par celles de communes voisines. Didier Chazalon pense qu'il faut se poser la question de ce que peut apporter le PNR à la commune. Certaines communes y voient plus d'avantages et d'autres plus de contraintes. Didier Chazalon et André Nicolas estiment, malgré tout, que le PNR véhicule une très bonne image des communes et que c'est un excellent vecteur de développement de l'activité touristique. Une décision devra être prise dans les mois à venir.

## Questions diverses :

- **Régularisation des travaux effectués sans autorisation au 19 rue St Pierre :** Suite à un courrier de la mairie, la propriétaire est passée prendre un imprimé de demande de travaux afin de régulariser la situation.
- **Problème au Mazel :** Denis Paulet a signalé à la mairie que des travaux d'élagage devaient être effectués rapidement à proximité du village du Mazel car la ligne ERDF risque d'être endommagée par des arbres situés sur une propriété privée. Renseignement pris auprès d'ERDF, la demande doit émaner du propriétaire. Monsieur le Maire enverra donc un courrier au propriétaire afin de lui demander de contacter ERDF pour effectuer ces travaux d'élagage.
- **Contrat Marcel TESTUD :** Monsieur le Maire rappelle au conseil que le contrat de travail de Marcel Testud arrivera à échéance le 30 septembre 2012.
- **DETR :** Mr le Maire informe le conseil qu'une subvention d'un montant de 15000 € va être versée au titre de la DETR pour les travaux de voirie.
- **Déchets et poubelles :** Renée Vaggiani signale que de nombreux détritiques ont été déposés cet été à proximité des éco-points par des gens peu scrupuleux. Didier Chazalon indique que le ramassage des éco-points sera repris par le SICTOM et qu'ainsi le suivi devrait être amélioré et les tournées plus fréquentes. Une discussion s'engage alors concernant la redevance incitative des ordures ménagères. Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a demandé au SICTOM d'organiser une réunion publique afin de répondre aux questions de la population. Didier Chazalon précise qu'une réflexion est en cours pour régler la situation des poubelles dans les rues du centre bourg.
- **Orage de grêle du 29 Août 2012 :** Monsieur le Maire revient sur l'orage de grêle qui a frappé la commune et présente des photos des dégâts occasionnés chez certains particuliers. Il ajoute que cet événement climatique n'a pas été pour l'instant classé « catastrophe naturelle » par la Préfecture. Chaque sinistré doit par conséquent déclarer le sinistre auprès de sa propre assurance.

## Dates diverses :

- Forum avec la Chambre de Commerces et d'industries : 10 septembre 2012
- Colloque Saint-Chaffre : 13 et 14 septembre 2012 au Monastier et le 15 septembre 2012 à la Chaise Dieu
- Echange foncier : 18 septembre 2012.

Prochain conseil le jeudi 27 septembre 2012 à 20 heures (retour à l'horaire habituel).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.